

ZAC Val des Grands Bas «Vallon du Jour» - Modification du programme des équipements publics

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Ville de Besançon a engagé l'aménagement du secteur des Grands Bas par la création de la ZAC «Val des Grands Bas» le 3 avril 2000.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 18 décembre 2000, a approuvé le dossier de réalisation, comprenant, outre le Programme d'Aménagement de Zone, le programme des équipements publics ainsi que les modalités prévisionnelles de financement de cette opération. Ce programme des équipements publics intègre notamment la réalisation de l'espace public central commun à la ZAC, sur l'emprise de l'ancien chemin rural.

Cet espace vert central occupe une place privilégiée dans la conception globale de la zone (élément structurant) et vise un double objectif : faciliter les liaisons modes doux -internes et interquartiers- et proposer un espace public d'accompagnement (promenade, aires de jeux) au coeur de la zone d'habitation et à l'usage principal de ses habitants.

Une concertation avec les habitants de la ZAC (organisée par voie de questionnaire à choix multiple et de réunions publiques) a permis à la Ville et son concédant de préciser les besoins et de définir l'aménagement de cet espace central. C'est ainsi que la conception des aires de jeux a pu être finalisée par catégorie d'âge (séparation des aires de jeux destinées aux enfants de 2 à 8 ans et de 8 à 11 ans) et selon les attentes souhaitées.

Par ailleurs, cette réflexion concertée avec les habitants de la zone a mis en évidence et confirmé la nécessité de prévoir également un espace pouvant accueillir les adolescents des familles nouvellement installées. Considérant le niveau global d'équipement à l'échelle du secteur et le nombre de logements prévus à terme sur la zone, ce besoin clairement identifié paraît effectivement justifié.

La réalisation d'une aire de jeux multisports à destination des adolescents participera utilement à la vie et à l'animation de ce nouveau secteur urbanisé. Les familles de la ZAC qui en seront les principaux bénéficiaires, disposeront ainsi d'espaces d'activités pouvant accueillir leurs enfants, depuis le plus jeune âge jusqu'à l'adolescence.

Cet espace complémentaire, qui sera intégré aux équipements publics de la ZAC, est prévu d'être réalisé en entrée de zone (à proximité du rond-point chemin du Souvenir Français) et dans la continuité de l'espace vert central. Le terrain d'assise, en limite mais hors périmètre de ZAC, appartient à la Commune et sera mis à disposition de l'aménageur pour réaliser ces travaux. Sa surface approximative est de 3 200 m², il est estimé à 15 000 €, il constitue la contribution de la Ville au financement de ce nouvel équipement public.

Il est précisé que l'aménagement de cet équipement public complémentaire est estimé à 60 000 € TTC ; sa valeur totale est donc de 75 000 € dont 15 000 € (20 %) pour le foncier et le reste (80 %) pour les travaux, pris en charge financièrement par l'opération d'aménagement, sans avoir d'impact sur la participation du concédant.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la modification du Programme des Equipements Publics de la ZAC «Val des Grands Bas» par l'intégration d'un terrain multisports en entrée de zone, sans impact sur la participation du concédant.

«**M. Pascal BONNET** : Nous sommes un peu surpris de voir que sur un projet qui avait été largement travaillé, on en vient maintenant à modifier parce qu'il manque des équipements publics. N'y aura-t-il pas d'autres secteurs de la Ville où la question se posera ? Je me souviens que pour les Hauts du Chazal certains s'étaient interrogés sur l'absence de perspectives d'équipements publics aussi en matière de petite enfance. Est-ce qu'à l'avenir ce sera toujours comme cela, c'est-à-dire on fait un projet puis après on se rend compte que les équipements publics n'ont pas été prévus ?

M. LE MAIRE : Sur les Hauts du Chazal c'est prévu. Là vous avez raison, je ne comprends pas pourquoi cela n'a pas été prévu. Je vous dis simplement cela. Je pense qu'on ne doit pas faire effectivement maintenant de zones nouvelles sans prévoir les équipements publics. Nous l'avons prévu déjà pour demain sur les Vaïtes, ce n'est pas encore pour tout de suite, sur les Hauts du Chazal aussi, donc je pense qu'effectivement il faut le faire. Il doit y avoir une raison ; cela avait peut-être été prévu et ça a été remplacé par autre chose mais sur le fond je suis d'accord avec vous, on ne peut pas faire de quartiers nouveaux sans équipements publics.

M. Michel LOYAT : Un complément quand même, concernant Vallon du Jour on ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'équipements publics de prévus. Il y a un grand espace vert central permettant d'équiper en aires de jeux. Par ailleurs, jouxtant le périmètre de la ZAC il y a des terrains communaux qui étaient, je dirais, pressentis depuis déjà quelque temps pour permettre d'équiper un terrain pour adolescents parce que là aussi on tire la leçon d'expériences, il vaut mieux mettre un équipement de ce type pas trop près des habitations. Alors effectivement au moment où on a défini le périmètre on aurait pu l'intégrer mais ce sera bien dans le bilan et vous avez compris également que cela ne se traduit pas par une augmentation de la participation du concédant, vous avez d'ailleurs pu constater qu'il y a une baisse grâce à la baisse des travaux».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte la proposition de modification du programme des équipements publics qui lui est soumise.

M. le Maire et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2008.